



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/05/19/2 portant sur

L'APPROBATION DES COMPTES EXECUTES 2021

DE LA CCI NICE COTE D'AZUR ET DE SES FILIALES :

**la SCI Sophysopolitaine, La SCI PAL, La SCI Campus Régional de l'Apprentissage,
La SCI ISN, la SCI NAPE et la SASU Carabacel Conseil**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 19 mai 2022*

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Pascal THOMSEN – Inspecteur des finances publiques – Division pilotage de l'action économique – M. Claude BRÉCHARD Directeur départemental des **Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Messieurs Jean-François GUTTADORO et Cyril VERRIERE – **Commissaires aux Comptes**.

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Éric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires**.

37 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame et Messieurs, ALBISER Yves, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, NOIRAY Florent, PONSART Pascal, VALENSA Marcello, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAURENTI Thomas, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Monsieur, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Éric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LEROY Anne, MANE Jean, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VIANO Emmanuelle **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, MASSÉ Philippe, Marcel RAGNI, RASPOR Marc, SABATIER Marion, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BARNAUD Sandrine, EBEL Jean-Marie, JULIENNE Stéphane, SERVANT Lionel, WELTER Christine **Membres Associés,**

Messieurs, BENMUSSA Thierry, LAGRANGE Éric, **Conseillers Techniques**



EXPOSE PREALABLE :

Conformément à l'article 93 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux articles R.712-12 et R.712-15 du Code de commerce, à l'issue de chaque exercice, l'Assemblée Générale vote, au plus tard le 31 mai de l'année suivant l'exercice concerné, d'une part, un budget exécuté, qui retrace les conditions dans lesquelles le budget primitif et les budgets rectificatifs ont été exécutés, et, d'autre part, un bilan, un compte de résultat et une annexe.

En synthèse, les éléments du budget exécuté pour l'exercice 2021 sont les suivants :

1 – Périmètre de la CCI hors concessions (patrimoine CCI)

L'exercice 2021 présente un résultat de -1,6M€ et une capacité d'autofinancement égale à +2,29 M€, en progression comparée à l'exercice 2020 et en amélioration de 0,72M€ comparée au budget rectificatif 2021.

Le budget exécuté prend en compte les éléments suivants :

- Une TCCI en baisse de 1.8 M€ (-16%) comparée à l'exercice précédent, soit une dotation fiscale de 9,6M€.
- La distribution de réserves de l'aéroport Nice côte d'azur à hauteur de 2,5M€, nettement en dessous des distributions antérieures à la crise COVID.
- La distribution de résultats de la SCI du PAL à hauteur de 1,7M€.

2 – Périmètre des concessions portuaires

La concession du Port de Cannes présente un résultat de -23,1M€ en raison des amortissements de fin de concession. Les autres concessions présentent des résultats en amélioration comparés à l'exercice précédent et au budget prévisionnel.

Le budget exécuté prend en compte les éléments suivants :

- La liquidation de l'intégralité des amortissements de la concession du Port de Cannes pour tenir compte de la fin de concession initialement fixée au 31/12/2021 et finalement décalée au 28/02/2022.
- La mise en service de la digue du Port de Cannes, dont le coût est intégralement amorti en 2021 compte tenu du régime comptable spécifique des concessions.

Le budget exécuté 2021 est présenté, conformément aux éléments qui ont été transmis en amont de la présente séance aux membres de l'Assemblée Générale et à l'autorité de Tutelle, et comprennent la totalité des informations budgétaires.

Ces comptes ont été présentés au Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur le 2 mai 2022 et ont été soumis à l'examen de la Commission des finances le 3 mai 2022. Ces deux instances ont émis un Avis favorable à l'unanimité sur les budgets présentés. Les commissaires aux comptes ont également rendu leur rapport et ont certifié les comptes.



Cette présentation du budget exécuté à l'Assemblée Générale comprend :

- Les états budgétaires de la CCI hors concessions,
- Les états budgétaires des concessions et des filiales,

Elle est effectuée par le Trésorier de la CCINCA et son adjoint et comprend les comptes annuels et le projet de budget exécuté. Le représentant du Président de la Commission des finances donne lecture du rapport de synthèse de cette Commission sur les comptes exécutés, et les Commissaires aux Comptes présentent leur rapport sur les comptes annuels.

Suite aux exposés qui viennent d'être présentés du budget exécuté 2021 de la CCINCA et de ses filiales, SCI Sophilopolitaine, SCI du PAL, SCI CAMPUS REGIONAL APPRENTISSAGE, SCI ISN, SAS NAPE et SASU Carabacel Conseil, sont soumis au vote des membres de l'Assemblée Générale

VUS :

- ▶ L'article 93 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ Les articles R.712-12 et R.712-15 du Code de commerce ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur n° B-A2022/05/02/2, du 2 mai 2022
- ▶ L'avis favorable de la Commission des Finances de la CCINCA du 3 mai 2022
- ▶ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2021 et leur certification.

CONSIDÉRANT :

- ↳ La présentation des comptes sociaux de l'exercice 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de ses filiales, SCI du PAL, SCI Sophilopolitaine, SCI Campus Régional Apprentissage, SCI ISN, SAS Nice Air-Port Engineering, SAS Carabacel Conseil,
- ↳ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2021 et leur certification ;
- ↳ Que le Bureau a émis un avis favorable le 2 mai 2022 sur ces comptes sociaux de l'exercice 2021 ;
- ↳ Que la Commission des finances a émis un avis favorable sur ces comptes sociaux de l'exercice 2021 le 3 mai 2022.

DECIDE :

- ▶ **D'APPROUVER** l'ensemble des comptes 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ;
- ▶ **DE MANDATER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur pour transmission de ces budgets exécutés 2021 par voie dématérialisée à CCI France, et pour approbation à l'autorité de Tutelle dans les quinze (15) jours suivant leur adoption, conformément à l'article 93 du Règlement Intérieur.



- **DE MANDATER** le Bureau pour le suivi et la préparation du cadrage budgétaire 2022 prévu par la procédure régionale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62
Nombre de participants à la séance : 37 (quorum : 32, atteint)
Nombre de départs : 0
Nombre de votes exprimés : 32 (quorum : 32, atteint)

Abstention : 5

Contre : 0

Pour : 32

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 19 mai 2022

Le Secrétaire



Anne LECHACZYNSKI



Le Président



Jean-Pierre SAVARINO